

Decazeville, le 23/05/2017



**CONTRAT DE PRELEVEMENT FRACTIONNE DES FRAIS  
D'HEBERGEMENT 2017/2018  
FORFAIT DEMI-PENSION (4jours ou 5 jours)**

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi le prélèvement automatique pour régler les sommes dont vous êtes redevable au titre de l'hébergement de votre enfant scolarisé dans l'établissement :

Nom..... Classe.....  
Prénom..... Demi-pensionnaire : 4jours  5 jours

Le paiement pourra se faire par paiements fractionnés, soit 9 prélèvements d'octobre 2017 à juin 2018 selon l'échéancier suivant :

Dates	Montants pour les Demi-pensions 4 jours	Montants pour les Demi-pensions 5 jours
10.10.2017	56,00 €	68,00 €
10.11.2017	56,00 €	68,00 €
12.12.2017	57,80 €	66,50 €
10.01.2018	42,00 €	50,00 €
10.02.2018	42,00 €	50,00 €
10.03.2018	43,35 €	48,50 €
10.04.2018	36,00 €	45,00 €
10.05.2018	36,00 €	45,00 €
10.06.2018	38,37 €	45,00 €

Vous voudrez bien retourner un exemplaire de ce contrat :  
au Collège Paul Ramadier - 135 Route du Collège - 12300 DECAZEVILLE, après l'avoir daté et signé, accompagné du mandat de prélèvement SEPA et d'un RIB récent.

Si votre enfant change de qualité (demi-pensionnaire 4 jours ou 5 jours, ou externe) ou quitte le collège, merci de le signaler au 05.65.63.65.01 Mme BOCQUET.

L'Agent Comptable,



Le Principal,

La personne responsable de l'élève  
à  
le  
signature

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AGT COMPTABLE CLG RAMADIER à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AGT COMPTABLE CLG RAMADIER.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 21 ESD 8102CA

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

## DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : AGT COMPTABLE CLG RAMADIER

Adresse : 1 RUE PROSPER ALFARIC

Code postal : 12300

Ville : DECAZEVILLE

Pays : FRANCE

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** de votre compte courant (au format IBAN BIC)

### Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par AGT COMPTABLE CLG RAMADIER. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec AGT COMPTABLE CLG RAMADIER.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## REGLEMENT DES FRAIS D'HEBERGEMENT PAR PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

Madame, Monsieur,

Afin de vous permettre de gérer au mieux votre budget, le Collège Paul Ramadier vous propose de régler vos factures relatives aux frais de demi-pension de votre enfant par prélèvements automatiques sur votre compte bancaire.

Ce mode de règlement s'adresse uniquement aux élèves du collège non boursiers, le prélèvement s'appliquant au total du forfait trimestriel. Du fait des réductions effectuées suite aux stages en entreprises, le prélèvement ne peut être actuellement étendu aux élèves de la SEGPA.

Si vous optez pour le prélèvement automatique, il vous suffit de nous retourner (avec le dossier d'inscription) l'autorisation de prélèvement ci-jointe, complétée, signée et accompagnée d'un relevé d'identité bancaire et de l'échéancier prévoyant trois prélèvements par trimestre au 10 de chaque mois, d'octobre à juin, soit 9 prélèvements, bien préciser le régime (demi-pensionnaire 4 jours ou 5 jours) de votre enfant.

Cette procédure étant facultative, et pouvant entraîner des frais (voir tarifs propres à chaque banque), si vous ne souhaitez pas opter pour le prélèvement automatique, le règlement des frais d'hébergement sera exigible à réception de la facture émise chaque trimestre.

### IMPORTANT

La demande de prélèvement doit être renouvelée chaque année scolaire, elle n'est pas reconduite automatiquement.

Si votre enfant change de qualité (de demi-pensionnaire à externe) ou quitte le collège, merci de prendre contact avec les services financiers du collège (Mme BOCQUET au 05.65.63.65.01) pour modifier (ou annuler) les prélèvements programmés en début d'année scolaire.

Rodez, le 23/05/2017

L'Agent Comptable



Mr BOUDOUX Michel

